

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 366

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
M. Poignant et M. Albarello

ARTICLE 32

À l'alinéa 9, après le mot :

« environnementale, »,

insérer les mots :

« associant les sciences du végétal, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'associer expressément les chercheurs en sciences du végétal aux pôles de recherche sur la santé environnementale.

En effet, de nombreuses études ont été menées qui tendent à prouver les bienfaits des végétaux sur la santé physique et mentale des individus.